

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Sans cette prescription obligatoire, l'organisme de formation ne pourra étudier votre candidature.

2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable des formations.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen, de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :
04.95.23.53.14

Contacts:

Référent Formation : 04.95.23.93.94
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

PLAN D'ACCES



ORGANISMES INTERVENANTS

CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata
Quartier Bacciochi BP 40958
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



INSTITUT CONSULAIRE DE FORMATION

Route de Campo Del Oro
20 090 AJACCIO
Téléphone : 04.95.20.40-46



Plateforme de Qualification Aux Métiers de Bouche (Pâtissier, Boulanger, Boucher) 19/FORM/MA/039

Lot 39 (1 ère année)



Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2019
par la Collectivité de Corse et le FSE

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par un diplôme **CAP de l'éducation nationale** et de les qualifier dans l'un des métiers de bouche proposés:

- Boulanger
- Pâtissier
- Boucher

BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau IV, V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V CAP Education Nationale

Durée totale: 1197h dont centre: 805h et entreprise: 392h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 10

Période de Formation: 01 Octobre 2019 au 30 Juin 2020

(dates à définir)

FORMACODES : - 21528 Pâtissier
- 21538 Boulanger
- 21599 Boucherie

MODULES

- Enseignement général : 240 heures + 60 h langue corse
- Enseignement professionnel : 595 heures
- Période d'application entreprise : 392 heures

Intitulé des modules	Contenu des modules	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL 595 heures	Pratique professionnelle en Atelier (variable en fonction du métier)	De 253 heures À 277 heures
	Technologie professionnelle + anglais	72 heures
	Sciences Appliquées à l'alimentation	24 heures
	Sciences Appliquées aux équipements	24 heures
	Commercialisation des produits	24 heures
	Environnement économique Et juridique	48 heures
	Dessin d'art appliqué (pour CAP Pâtissier)	24 heures
	PSE Prévention Santé Environnement SST	36 heures
DOMAINES GENERAUX 240 heures + 60 h Langue Corse	Français	72 heures
	Histoire -Géo	48 heures
	Mathématiques	72 heures
	Sciences physiques	24 heures
	Chimie	24 heures
	Langue Corse	60 heures
STAGE ENTREPRISE	(livret de compétences)	385 heures

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par la CdC

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**. Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CdC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:
2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CdC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation